

N° 229
COURRIER ARRIVE LE



05 JUN 2026

Sainte-Anastasie, le 29 mai 2026

Réf : JMC/MHB/CL/NK/26-226
Affaire suivie par Clara Lalauze
☎ : 07 44 41 06 94
✉ : c.lalauze@gorgesdugardon.fr

Visa Maire Visa SG
 A traiter A Payer A classer
AG - urba - compta - accueil - ST - école

ANNEXE

RELAIS DE COMMUNICATION AUPRES DES HABITANTS

Afin d'assurer la bonne information des habitants et propriétaires de parcelles concernés par l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) des ripisylves du Gardon et de ses affluents, nous vous remercions par avance de bien vouloir relayer l'information suivante, via vos canaux de communication habituels (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux, panneau lumineux, affichage, etc.) :

Suite à la prise de l'Arrêté préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) N°30-2026-03-19-00005 « Ripisylves du Gardon et ses affluents, de la Gardonnenque au Rhône », 2 réunions d'information sont organisées par le Syndicat mixte des gorges du Gardon pour répondre aux questions éventuelles du public :

- **lundi 22/06/2026 à partir de 18h**, à Sainte-Anastasie
110 Rue de l'Hôtel de Ville, Russan, 30 190, Sainte-Anastasie, salle des mariages (salle annexe à la mairie)
- **mercredi 01/07/2026 à partir de 18h**, à Remoulins
4 Rue de l'Ancien Pont, 30210 Remoulins, salle N°3 de la salle des associations

Veillez vous inscrire via le lien suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeqjbLkRGow4-TsYyt0bCJ2cDWRO1DBIxnFILCQX5DYCo2c7Q/viewform> ou par téléphone au 04 48 27 01 00

Pour plus d'informations :

<https://www.life-terra-musiva.org/proprietaire-forestier.html>



www.life-terra-musiva.org

Sainte Anastasie, le 29 mai 2026

Réf : JMC/MHB/CL/26-226
Affaire suivie par Clara Lalauze
☎ : 07 44 41 06 94
✉ : c.lalauze@gorgesdugardon.fr

Objet : LIFE *Terra Musiva* – Réunion d'information relative à l'APPHN portant sur les ripisylves du Gardon

Madame le Maire,

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon coordonne le projet européen LIFE *Terra Musiva* (2021-2026), qui vise à restaurer et préserver les milieux naturels et la faune des sites Natura 2000 des garrigues gardoises, compris entre les gorges du Gardon et de la Cèze. Le projet implique 9 partenaires au total dont le Conseil Départemental du Gard, la Chambre d'Agriculture du Gard ou encore le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie.

C'est dans le cadre de ce programme qu'a été construit l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) dédié aux ripisylves du Gardon et de ses affluents. Suite aux réunions de concertation organisées en avril 2025, auxquelles votre commune avait été conviée, puis aux consultations réglementaires, l'Arrêté a été signé le 19 mars 2026. Il vise à préserver ces habitats naturels essentiels, qui jouent un rôle majeur dans la lutte contre la régulation des crues, l'érosion des berges, la filtration de l'eau ainsi que le maintien des paysages et de la biodiversité locale.

Chaque propriétaire concerné par le périmètre a été informé par courrier en avril. En complément, le Syndicat mixte organise deux réunions d'information afin de présenter plus en détail les enjeux relatifs à la protection de ces habitats, le règlement et le périmètre de l'APPHN et afin de répondre aux questions des riverains. Les réunions se tiendront ainsi les :

Lundi 22 juin 2026, à partir de 18 h, à Sainte-Anastasie

110 Rue de l'Hôtel de Ville, Russan, 30190, Sainte-Anastasie, salle des mariages de la mairie

Mercredi 01 juillet 2026, à partir de 18 h, à Remoulins

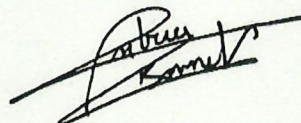
4 Rue de l'Ancien Pont, 30210 Remoulins, salle N°3 de la salle des associations

Je vous invite à relayer l'information auprès de vos administrés à travers votre journal communal ou votre site internet. Vous trouverez en Annexe les éléments à communiquer.

Vous êtes bien entendu cordialement invitée à participer à cette rencontre si vous le souhaitez. Je vous prierais de bien vouloir confirmer votre présence avant le **15/06/2026**, auprès de Clara Lalauze, chargée de mission LIFE *Terra Musiva*, par mail : c.lalauze@gorgesdugardon.fr

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre projet, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
du Syndicat mixte des gorges du Gardon



Dominique ANDRIEU-BONNET
Conseillère départementale du Gard

Coordinateur



Partenaires associés



